

Un accident de ski peut vous coûter jusqu'à 4 255 euros

Aux sports d'hiver, avoir un accident peut vous coûter cher. Heureusement, les assurances peuvent vous rembourser une grande partie voire la totalité des dépenses engagées à condition de vous en munir à l'avance !

Accident de ski : les coûts sont multiples

Lorsqu'on a un accident de ski, la facture des vacances à la montagne peut s'avérer salée. Le comparateur d'assurances LesFurets.com a fait une simulation pour un accident survenant le troisième jour du séjour à la station de ski de La Plagne (Savoie). Selon cette estimation, le secours par les pisteurs peut coûter jusqu'à 340 euros, le transport en ambulance vers l'hôpital le plus proche (le Centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice) 120 euros et l'opération des ligaments croisés 3 065 euros.

S'y ajoute le coût de quatre jours de vacances perdus, soit 378 euros de frais de logement, 57 euros de location de skis, 150 euros de forfait et 145 euros de cours de ski, ce qui porte le coût total de l'accident à, tenez vous bien 4 255 euros !

Frais médicaux, rapatriement, matériel cassé : tout s'assure !

Fort heureusement, il est possible de faire prendre en charge toutes ces dépenses par les assureurs. L'assurance incluse dans une carte bancaire haut de gamme peut vous rembourser jusqu'à 850 euros de matériel cassé ou volé, avec une franchise de 20 %. Une assurance habitation avec la garantie « Matériel de loisirs » peut, quant à elle, prendre en charge jusqu'à 100 %, sans franchise.

Pour les frais médicaux, la CPAM et la mutuelle de santé peuvent prendre en charge jusqu'à 100 % des dépenses, et la carte bancaire haut de gamme jusqu'à 2 300 euros. Votre rapatriement à domicile peut être pris en charge à hauteur de 100 % maximum par votre assurance habitation ou la carte bancaire haut de gamme. Pour le forfait et les cours de ski non utilisés, cette dernière assurance peut également vous rembourser jusqu'à 850 euros, les franchises variant selon la station de ski.